



Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2021

Réponses aux questions écrites reçues préalablement à l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2021

* * *

L'article L.225-108 alinéa 4 du Code de commerce permet au Conseil d'Administration de répondre aux questions écrites des actionnaires sans qu'elles ne soient reprises en Assemblée Générale dès lors qu'elles figurent sur le site Internet de la Société dans une rubrique consacrée aux questions-réponses.

Dans le cadre de l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2021, quatre courriers, contenant des questions écrites, ont été reçus.

* * *

I. Questions écrites du Forum pour l'Investissement Responsable

Environnement

1. *Pour être en ligne avec l'Accord de Paris, quels sont les montants de CAPEX à horizon 2025 ? Comment ces CAPEX seront répartis sur l'ensemble de la chaîne de valeur entre CAPEX de maintenance et CAPEX de croissance ? Quelle est la répartition géographique ?*

Réponse du Conseil d'Administration :

La nouvelle réglementation européenne « Taxonomie » prévoit en effet l'obligation de publication CAPEX (ou OPEX ou turnover) pour les entreprises non financières. Pour les sociétés d'assurance, selon les recommandations de l'EIOPA, c'est le ratio : $\text{green_P\&C_GWP} / \text{P\&C_GWP}$ qui est pertinent pour notre secteur d'activité (« Part des primes brutes émises non-vie - par rapport au total des primes brutes émises non-vie - correspondant aux activités d'assurance identifiées comme durables sur le plan environnemental dans la Taxonomie de l'UE »). Nous sommes en attente des actes délégués de l'UE pour une mise en œuvre de la publication des données pertinentes en 2022.

- En termes d'engagements d'ici 2025 :

Nous allons réduire de 20 % l'empreinte carbone de notre portefeuille et nous suivons l'indicateur de « warming potential » pour un alignement de trajectoire 1,5 degrés d'ici 2050 ; les progrès réalisés sur ces objectifs seront publiés dans notre rapport Climat en juin prochain. Nous sommes également engagés sur une augmentation de nos investissements verts à hauteur de 24 milliards en 2023, passés depuis début avril à 25 milliards grâce à l'émission réussie de notre premier « bond » vert.

- Concernant les activités d'assurance, nous travaillons actuellement avec l'ensemble des entités du Groupe à la fixation d'un objectif de primes vertes (sur le périmètre P&C) et le lancement de la NZIA (Net-Zero Insurance Alliance) le 22 avril dernier va nous permettre de travailler collectivement avec nos pairs pour définir une méthodologie et des métriques communes vers une trajectoire « Net Zero ». A noter également que sur le périmètre « Life & Savings », nous sommes en conformité avec les obligations de transparence SFDR (Sustainable Finance Disclosure Reporting) en vigueur depuis mars 2021, qui intégreront également à terme la Taxonomie.

Nous développons ainsi une stratégie d'alignement avec les accords de Paris, pertinente par rapport aux enjeux spécifiques de notre secteur d'activité, à la fois sur l'actif et le passif de notre bilan.

2. *Comment limitez-vous l'impact de la perte de biodiversité sur vos revenus futurs ? Précisez-les indicateurs et moyens mis en place.*

Réponse du Conseil d'Administration :

La perte de biodiversité perturbe le fonctionnement des écosystèmes (océans, forêts...), ce qui met à mal leur capacité à générer ce que l'on appelle des « services écosystémiques », tels la production de denrées agricoles et autres matières premières naturelles. Ceci menace donc à la fois la société et les entreprises qui en dépendent, ainsi que les investisseurs et les assureurs qui s'appuient sur une économie en bonne santé. C'est pourquoi AXA considère le défi de la biodiversité comme une extension naturelle de ses efforts en matière de lutte contre le changement climatique, qui aggrave la destruction des écosystèmes. Ainsi nous avons lancé diverses initiatives depuis 2018, dont un fonds d'investissement à impact dédié au climat et à la biodiversité, une coalition pour la protection des océans, un partenariat d'envergure avec le WWF. Nous avons également signé certains engagements clés tels Act4Nature, Business4Nature, Finance for Biodiversity et avons publié une série de recommandations au G7 dont la création de la TNFD, une « Taskforce » pour la biodiversité sur le modèle de la TCFD au sein de laquelle nous jouons un rôle très actif.

Concernant l'analyse d'impact, nous avons, avec divers partenaires, lancé un appel d'offres pour identifier et sélectionner la meilleure approche, et nous nous sommes engagés à soutenir une organisation française, Iceberg DataLab, pendant 3 ans, pour lui permettre de développer son modèle d'analyse d'impact. Il est donc encore trop tôt pour chiffrer cet impact mais AXA soutient et finance les développements méthodologiques qui nous permettront d'y arriver.

3. *Comment anticipez-vous la raréfaction de certaines ressources naturelles et les difficultés d'approvisionnement de vos ressources stratégiques ? En quoi cela affecte-t-il vos modèles économiques et comment sécurisez-vous vos filières d'approvisionnement ?*

Réponse du Conseil d'Administration :

Nos filières d'approvisionnement – caractérisées par notre activité de services financiers - ne sont pas directement à risque en terme de raréfaction de matières premières. Cependant, ce sujet, entre autres, est pris en compte dans l'analyse dite des risques environnementaux déployée au sein de notre gestion d'actifs, en fonction des secteurs d'activités concernés.

Social

4. *La solidarité entre acteurs économiques, grandes et petites entreprises, semble nécessaire pour limiter les impacts négatifs de la crise actuelle. Comment votre groupe adapte-t-il, aux plans national et international, ses pratiques d'achat ou de vente, pour soutenir ses fournisseurs ou ses clients qui sont affectés par la crise ? Appliquez-vous des politiques différenciées pour les TPE-PME ? La crise vous a-t-elle poussé à changer structurellement vos politiques en la matière ?*

Réponse du Conseil d'Administration :

Comme premier assureur mondial des entreprises, AXA est un partenaire privilégié des TPE et PME dans l'ensemble des pays où nous opérons. Nous sommes pleinement mobilisés depuis le début de la crise sanitaire pour protéger nos clients professionnels à travers des indemnisations. Afin de soutenir nos assurés touchés par la crise, les entités du Groupe ont par ailleurs pris de nombreuses mesures extracontractuelles. En France, notamment, AXA a par exemple gelé ou remboursé des cotisations, maintenu les garanties des contrats en cas de difficultés de paiement, et a été un des premiers contributeurs au Fond de solidarité de l'Etat. Nous avons par ailleurs adapté notre politique d'achats et accéléré le paiement des factures afin de soutenir la trésorerie de nos fournisseurs. Enfin, nous avons investi pour renforcer le capital des PME et TPE qui joueront un rôle de premier plan dans la relance de l'économie.

5. *Comment gérez-vous, au niveau du groupe, les impacts sociaux associés au développement massif du télétravail depuis le début de la pandémie ? Notamment en termes de gestion des risques psychosociaux, de participation aux frais, d'enquête de satisfaction des salarié.e.s, d'inversion du choix des salarié.e.s, de part des salarié.e.s en télétravail, etc.*

Réponse du Conseil d'Administration :

Le recours systématique au télétravail depuis le début de la crise nous a permis de protéger nos collaborateurs et de garantir la continuité des opérations pour nos assurés. Nous avons porté une attention particulière aux conditions de travail de nos employés, en distribuant du matériel informatique et en participant à leurs frais d'équipement.

Dans le contexte exceptionnel de la pandémie, nous avons adapté les méthodes de management et veillé à respecter l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Nous avons par ailleurs accéléré le déploiement d'un programme mondial pour la santé et le bien-être de nos collaborateurs, leur permettant notamment de bénéficier d'un service d'assistance psychologique à tout moment. Nous avons également créé des modules de formations pour nos managers leur donnant les clés pour identifier des problèmes liés au bien-être mental de leurs collaborateurs et les aider à engager des conversations sur ces sujets.

En juillet 2020, 90 % des collaborateurs du Groupe ont indiqué être satisfaits de leur expérience du télétravail et vouloir y recourir plus régulièrement à l'avenir. Dans ce contexte, le Groupe a annoncé en début d'année l'extension de sa stratégie de « smart working » à l'ensemble des entités, en adoptant une organisation du travail hybride, qui combinera durablement travail à distance et présence au bureau.

6. *Avez-vous une définition du « salaire décent » ne se limitant pas au salaire minimum légal local ? Si oui, laquelle ? Comment votre société s'assure-t-elle que ses salarié.e.s, mais aussi les salarié.e.s de ses fournisseurs, bénéficient d'un salaire décent ?*

Réponse du Conseil d'Administration :

AXA veille à ce que la rémunération des salariés dans toutes les entités du Groupe soit alignée avec les pratiques et niveaux de marché, et qu'elle respecte les prescriptions réglementaires. Chaque année, AXA mène, à l'aide de cabinets spécialisés, des études de rémunération afin de s'assurer de la compétitivité et de la cohérence des rémunérations individuelles et en vérifie l'alignement par rapport à des positions similaires.

Par ailleurs, en 2020, AXA a lancé un programme mondial avec l'objectif d'améliorer le bien-être de ses 121 000 salariés en développant l'accès aux soins et la prévention des principaux risques de santé. Ce programme est totalement gratuit pour les salariés et est déployé dans 57 pays. Cette initiative est une nouvelle étape dans la mise en œuvre de la stratégie d'AXA visant à mieux aligner les avantages offerts à ses salariés à travers le monde.

7. *Dans le cadre de la formule des accords d'intéressement dont bénéficient vos salarié.e.s en France, prenez-vous en compte des critères environnementaux et sociaux ? Si oui :*
- *Quels sont ces critères ? Ont-ils évolué depuis le 1^{er} avril 2020 ?*
 - *Quelle est la proportion de ces critères dans la formule d'intéressement ? A-t-elle évolué depuis un an ?*
 - *Quelle est la part des salarié.es concernés ?*

Réponse du Conseil d'Administration :

La majorité des accords d'intéressement intègrent déjà des critères environnementaux et sociaux (par exemple taux de participation à des formations/actions éco responsables, réduction de la consommation de papier/déchets non triés, taux de participation à des actions solidaires, taux de prise de congés coparentaux, taux de télétravailleurs). En fonction des accords, le poids relatif des critères RSE varie entre 5 % et 20 %.

Il est envisagé de revoir le choix et le poids relatif des critères à l'occasion du renouvellement de chaque accord, visant à aligner la mesure de performance avec les orientations du plan stratégique « Driving Progress 2023 » du Groupe. Notre intention est aussi de renforcer le poids des critères RSE de manière à maintenir notre leadership sur les enjeux climatiques et incarner notre raison d'être « Agir pour le progrès humain en protégeant ce qui compte ».

8. *Dans le cadre de l'épargne salariale, quels sont les fonds bénéficiant effectivement d'un label responsable (CIES, Finansol, Greenfin, ISR) ? Pour chaque fonds proposé, quel est le nom du ou des labels, quelle est sa part en pourcentage de l'encours d'épargne salariale, à quelle proportion des salarié.e.s est-il proposé ? Par ailleurs, quelle est la part des salarié.e.s du groupe, en France et à l'étranger, ayant accès à d'autres formes d'épargne souscrite sur un plan professionnel, notamment en matière de retraite ? Quelle proportion des actifs correspondant à cette épargne est gérée de façon socialement responsable et dispose de « signes de qualité » ? Lesquels ?*

Réponse du Conseil d'Administration :

L'épargne salariale des collaborateurs d'AXA placée dans des fonds bénéficiant d'un label responsable représente 34 % de l'encours de l'épargne salariale (hors les fonds d'actionnariat investis en titres AXA). Il s'agit des fonds AXA Horizon ISR, AXA Diversifié Solidaire, AXA ISR Europe Actions, tous soumis à la politique d'investissement responsable du Groupe et labellisés ISR (Investissement Socialement Responsable). L'investissement dans ces trois fonds labellisés est proposé aux salariés du Groupe en France, qui représentent environ 23 % des salariés du Groupe.

La politique du Groupe AXA prévoit que les salariés bénéficient de régimes supplémentaires de retraite à cotisations définies dans le respect du contexte réglementaire local. Pour ce type de régimes professionnels de retraite, le choix d'investissement des cotisations sur les différents supports proposés relève de la décision des salariés. Le Groupe déploie la stratégie de Responsabilité d'Entreprise d'AXA en fournissant des solutions d'investissement responsable. En outre, le Groupe propose 3 fonds labellisés ISR pour les salariés qui choisissent la gestion libre : AXA Pension Future, AXA WF Framlington Evolving Trends, AXA WF Framlington Women Empowerment. 90 % des encours de ces fonds sont gérés selon les normes ISR.

Gouvernance

9. *Appliquez-vous pour votre reporting fiscal public le standard GRI 207 ?
Si oui : ce reporting porte-t-il sur tous les éléments indiqués dans ce standard et si non, quels éléments avez-vous choisi de ne pas publier et pourquoi ?
Si vous n'utilisez pas ce standard : quelles en sont les raisons et envisagez-vous de l'appliquer à échéance proche (1 à 2 ans) ?
Quelles autres mesures avez-vous ou envisagez-vous de mettre en œuvre pour répondre à la demande croissante de transparence fiscale de la part de vos parties prenantes ?*

Réponse du Conseil d'Administration :

La communication sur la transparence fiscale du Groupe AXA ne fait pas directement référence au standard GRI 207 publié fin 2019. Cependant, notre communication s'appuie sur les principes directeurs énoncés par les différentes initiatives en la matière (GRI ou B-Team par exemple).

Depuis plusieurs années, le Groupe a continuellement renforcé et, continuera à le faire, sa communication fiscale à la fois qualitativement et quantitativement, notamment en publiant sa politique fiscale dans le rapport annuel depuis 2015 ainsi qu'un rapport de transparence fiscale sur le site AXA depuis 2019. Ce dernier reprend d'abord les grands principes de la politique fiscale du Groupe tant au regard de la relation avec les autorités fiscales que sur le plan des principes éthiques qui doivent guider les équipes fiscales dans le monde. Il détaille par ailleurs les engagements du Groupe en matière de transparence fiscale qui sont pour la majeure partie en ligne avec les principes GRI. Dans ce rapport, le Groupe publie des indicateurs fiscaux pour ses principaux pays (représentant plus de 90 % du chiffre d'affaires) allant ainsi au-delà des exigences réglementaires actuelles (françaises, européennes et internationales).

AXA est enfin partie prenante, de manière active, dans les différentes discussions relatives aux évolutions des exigences en matière de transparence fiscale.

10. *Quel est le périmètre pris en compte pour les ratios d'équité que vous publiez ? Quelle analyse faites-vous de l'évolution de ces ratios ? Cette analyse vous a-t-elle poussé à adapter vos politiques de rémunération ? Si oui, comment ?*

Réponse du Conseil d'Administration :

Conformément à la réglementation en vigueur et aux lignes directrices élaborées par l'Afep, les ratios d'équité ont été publiés pour la société tête de Groupe (AXA SA) et, sur une base volontaire, pour les entités françaises du Groupe. Ces dernières couvrent une population de salariés répartis entre plusieurs entités (soit environ 15 000 salariés pour les entités françaises du Groupe). Le calcul de ces ratios sur la base de la rémunération moyenne des salariés sur un périmètre global est à l'étude pour l'année de performance 2021.

Afin de piloter sa politique sociale en matière d'équité, le Groupe s'appuie davantage sur d'autres indicateurs (Gender Pay Gap, Equal Pay Gap). Le suivi de ces indicateurs permet d'activer des leviers d'ordre organisationnel et/ou de rémunération tout en tenant compte des conditions de marché local. L'équité salariale est un principe directeur de la Politique de Rémunération/Standards du Groupe (applicables à toutes les entités du Groupe) et un processus robuste de suivi et de réduction des écarts injustifiés de salaires a été mis en place dès 2019.

11. *Au regard de la mise en œuvre de la politique d'égalité femmes/hommes de votre groupe, pourriez-vous nous communiquer :*
- (i) L'agenda et les objectifs chiffrés – atteints ou à atteindre – concernant les sujets relatifs à cette politique (carrière, formation, rémunération, répartition vie privée/vie professionnelle, etc.) à tous les niveaux de responsabilité.*
 - (ii) Si l'application de cette politique d'égalité est appliquée dans toutes les sociétés du groupe aussi bien en France qu'à l'international. Si non, pourquoi ?*
 - (iii) Si oui, quels moyens spécifiques déployez-vous pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans vos pays d'implantation où cette notion rencontre des difficultés à s'imposer ?*

Réponse du Conseil d'Administration :

Notre objectif global est d'atteindre une représentation équilibrée femmes-hommes à tous les échelons de l'entreprise, partout dans le monde.

Nous avons pris l'engagement d'atteindre la parité d'ici 2023 parmi notre top 300 (Global Leadership network = ensemble des comex de nos entités dans le monde) et sommes aujourd'hui à 34 % (contre 32 % l'an dernier).

Notre Top 50 (Partners Group) a aussi progressé en diversité avec 27 % de femmes représentées aujourd'hui (contre 17 % en 2018).

Enfin, 30 % de nos Directeurs Généraux de filiales dans le monde sont des femmes ce qui représente une évolution significative (contre 21 % l'année dernière). Il est à noter que 55 % des Directeurs Généraux ayant pris leur poste en 2020 étaient des femmes, témoignant ainsi de l'accélération de nos nominations grâce à la qualité de nos plans de succession.

Pour atteindre nos objectifs nous nous appuyons sur différentes initiatives gérées de façon transversale et/ou localement telles que des plans de succession, des programmes de parrainage ou de mentorat.

Pour en savoir plus : <https://www.axa.com/fr/carrieres/diversite-inclusion#tab=mixite-femmes-hommes>

Notre ambition Groupe est soutenue par des efforts locaux. Ainsi notre ambition d'atteindre 40 % de femmes parmi nos dirigeants (top 3 000) est portée par chaque entité qui définit son objectif local et met en place des initiatives et politiques en ligne avec ces objectifs locaux et globaux.

Pour une responsabilisation accrue, la diversité au sein des équipes, et en particulier la parité femmes-hommes, est désormais un objectif commun pour les Directeurs Généraux des entités d'AXA.

AXA est également engagé à éliminer tous les écarts de rémunération injustifiés : le Groupe conduit ainsi une démarche mondiale d'équité salariale, (i) s'engageant à ce que tous les salariés du Groupe reçoivent une rémunération équitable, sans distinction de sexe, et (ii) publiant volontairement et annuellement l'écart salarial entre les femmes et les hommes (« Ecart Salarial » ou « Gender Pay Gap »). Toutes les entités du Groupe suivent annuellement et adressent les écarts au moyen de budgets dédiés si besoin, afin d'atteindre l'équité salariale dans toutes les régions du monde d'ici 2023 au plus tard. Les normes et procédures (recrutement et promotions) ont par ailleurs été renforcées pour qu'aucun écart ne se crée à l'avenir.

12. *Comment vos pratiques de lobbying sont-elles formalisées et comment s'intègrent-elle dans la stratégie RSE de votre groupe ? Pouvez-vous décrire la chaîne de responsabilité de votre société en matière de lobbying ou de relations institutionnelles ? Dans quels cas, l'organe de contrôle de votre groupe (conseil d'administration, conseil de surveillance) peut-il ou doit-il être saisi ? Quels éléments se rapportant à vos pratiques de lobbying publiez-vous (positions publiques, budgets alloués...), et ce pour chacun de vos marchés mondiaux ?*

Réponse du Conseil d'Administration :

Depuis 2015 AXA publie sur son site internet une Charte des Affaires Publiques qui décrit les missions et l'organisation de l'équipe des Affaires publiques du Groupe. Cette Charte présente également les mesures prises pour garantir la transparence des échanges avec les autorités publiques.

AXA s'engage en particulier à rendre publiques ses prises de positions sur les principaux sujets réglementaires qui concernent le Groupe, ainsi qu'à fournir aux responsables publics des informations toujours précises, vérifiables et mises à jour.

Dans cette volonté de transparence, la Charte présente également une liste des think tanks, organisations et fédérations professionnelles dont le Groupe AXA est membre, ainsi qu'un lien vers l'inscription d'AXA sur les registres de lobbying des institutions publiques.

Enfin, le Conseil d'Administration est régulièrement tenu informé des principales initiatives en matière réglementaire.

13. *Comment, concrètement, associez-vous les partenaires sociaux, au niveau du groupe et localement, pour engager votre entreprise dans une transition juste ? Entendez-vous publier leur avis concernant votre plan de vigilance ? Entendez-vous publier leur avis à propos de votre document de performance extra-financière ?*

Réponse du Conseil d'Administration :

Notre stratégie de développement durable et son plan d'action sont présentés a minima deux fois par an aux partenaires sociaux, tant au niveau du Comité Européen qu'au Comité de Groupe France. Des présentations ad hoc ont été effectuées sur le devoir de vigilance. Le cabinet Syndex est mandaté en outre chaque année, sur les éléments clés de nos reportings extrafinanciers, par les partenaires sociaux qui émettent leur avis sur la base de l'analyse effectuée par l'équipe d'auditeurs.

II. Question écrite de IPAC

Quel est le montant des risques relatifs aux contrats d'assurance souscrits auprès de notre Groupe pour pertes d'exploitation liées à la pandémie et contesté par notre Groupe, en France et dans le monde ?

Réponse du Conseil d'Administration :

Un certain nombre d'entités du Groupe AXA basées dans plusieurs pays sont impliquées dans des procédures judiciaires concernant l'exposition à la pandémie de COVID-19 au titre de polices d'assurance couvrant les pertes d'exploitation. Les fondements légaux de ces procédures diffèrent d'un Etat à l'autre.

Une large majorité de ces instances se situe en France. Elles concernent l'exposition à la pandémie de COVID-19 au titre de polices d'assurance multirisques standard, incluant des extensions relatives aux pertes d'exploitation subies en conséquence de fermetures administratives. À ce jour, les juridictions françaises ont rendu en première instance des décisions divergentes qui font l'objet de procédures d'appel.

Le nombre de procédures judiciaires n'est pas stabilisé, les mesures de confinement imposées par les gouvernements, ainsi que d'autres répercussions du COVID-19, ayant perduré. Le montant des risques relatifs à ces contrats contestés a été pris en compte à la clôture des comptes 2020. Il sera revu lors de l'établissement des comptes semestriels et annuels 2021.

III. Questions écrites des Amis de la Terre

Question 1

Fin des couvertures d'assurance à tout nouveau projet de développement dans le secteur pétrolier et gazier

Membre de la Net Zero Asset Owner Alliance et Net Zero Underwriting Alliance et désormais chef de file de la Net Zero Insurers Alliance, AXA est de toutes les coalitions qui s'engagent à atteindre la neutralité carbone et aligner leurs services financiers avec une trajectoire 1,5°C. Mais s'engager à sortir du charbon ne suffit pas à y arriver, c'est sur toutes les énergies fossiles qu'il faut agir. Le [rapport spécial du GIEC publié en 2018](#) indique que rester sur cette trajectoire impose des efforts sans précédents et des "transformations rapides et profondes" dans tous les secteurs, pétrole et gaz compris. Le [Production Gap Report des Nations Unies](#) chiffre le rythme : la production de pétrole et de gaz doivent diminuer respectivement 4 % et 3 % par an.

Face à cette réalité scientifique, et au regard du budget carbone encore disponible pour respecter les objectifs de l'Accord de Paris, il faut dès aujourd'hui cesser d'explorer et d'ouvrir de nouvelles réserves d'énergies fossiles. A fortiori, il faut également arrêter de construire des infrastructures de transport et de transformation qui entraînent une extraction continue et accrue. De plus, car éviter l'expansion ne suffira pas, il est également urgent de planifier la sortie du pétrole et du gaz à moyen terme. Un recours réaliste aux technologies industrielles et naturelles de capture et stockage du CO2 implique [une sortie du pétrole et du gaz en 2040](#) dans les pays de l'OCDE, et d'ici 2050 au niveau mondial. Programmer la fermeture progressive et totale des actifs existant, en accompagnant et soutenant les travailleurs et communautés s'impose.

Certes, on ne sortira pas du pétrole et du gaz du jour au lendemain mais on ne peut plus se permettre d'aggraver le problème. Plus on attendra et plus les coûts de la transition seront lourds. En tant que l'un des premiers assureurs internationaux, vous êtes le mieux placé pour le comprendre.

Dans ce contexte d'urgence climatique, comptez-vous renouer avec votre leadership passé en vous engageant à cesser toutes couvertures d'assurance à de nouveaux projets de production pétrolière et gazière ?

A fortiori il s'agit d'éviter d'amorcer la bombe climatique contenue outre-atlantique dans les pétrole et gaz de schiste : pouvez-vous vous engager dès cette année à suivre l'exemple de BNP Paribas et à ne plus accorder de couvertures d'assurances à de nouveaux projets dans ce secteur et sur toute la chaîne de valeur, intégrant ainsi les terminaux d'exportation nord-américains ?

Question 2

Cesser les soutiens aux entreprises qui développent des projets dans les pétrole et gaz non conventionnels

Nous l'avons précédemment rappelé : tout projet d'expansion du secteur pétrolier et gazier est incompatible avec l'objectif de stabiliser le réchauffement climatique en deçà d'1.5°C. Il est d'autant plus urgent d'agir sur tous les sous-secteurs des pétrole et gaz non conventionnels. Ces secteurs concentrent l'intégralité des risques ESG couplés à des risques financiers et économiques. Ils sont associés à de lourdes violations des droits humains et/ou menacent la protection de l'environnement et de la biodiversité.

Par ailleurs, la majorité de la croissance prévue des hydrocarbures dans le monde dans les quelques années à venir viendra de ces secteurs : alors qu'il nous reste que 9 ans pour agir en profondeur pour limiter le réchauffement à 1,5°C, ces secteurs constituent autant une menace qu'une opportunité d'action efficace.

Cette exigence climatique, sociale et environnementale rejoint une demande politique. En octobre 2020, Bruno Le Maire appelait les acteurs de la place de Paris à se doter de stratégies de sortie des pétrole et gaz "non conventionnels". En sortir suppose de cesser tous services financiers qui iraient au développement de ces secteurs : pétrole et gaz de schiste, sables bitumineux et pétrole lourds, forages en Arctique et en eaux très profondes, de l'extraction aux infrastructures de transport, transformation ou stockage.

Arrêter l'expansion se fait à deux niveaux : premièrement, il s'agit bien entendu de ne plus assurer de nouveaux projets. Sur ce point, AXA s'est doté de premières mesures, mais uniquement sur les sables bitumineux et l'Arctique. Deuxièmement, il s'agit aussi d'arrêter de soutenir les velléités d'expansion des entreprises dans ces secteurs. Or sur ce point, les politiques d'AXA ne répondent en rien ni à l'urgence climatique ni à l'appel du ministre.

Par exemple, AXA peut toujours investir dans et assurer une entreprise comme Total qui développe pourtant de nombreux projets dans la zone Arctique. Au total, nous estimons que AXA a investi 313 millions de dollars dans les 30 entreprises les plus actives dans les forages en Arctique.

Autre exemple, AXA reste très investi sur les pétroles et gaz de schiste. En 2020, notre enquête[3] révélait que AXA fait partie du top 10 des investisseurs européens dans ce secteur. Dans son portefeuille d'investissement figuraient les entreprises prévoyant la plus forte production de gaz et de pétrole de schiste d'ici 2050 à partir de puits aujourd'hui non ouverts. Au total, en 2020, AXA comptabilisait 2,3 milliards de dollars d'investissements et d'obligations dans les 100 entreprises les plus exposées au pétrole et gaz de schiste.

En 2015 puis en 2017, AXA a su se saisir des opportunités politiques et annoncer à deux reprises des politiques qui ont fait référence, en amont de la COP21 puis lors du One Planet Summit. Alors que la COP26 arrive, AXA a tout intérêt à se positionner de nouveau en exemple, cette fois-ci sur les pétrole et gaz non conventionnels. En 2017, vous affirmiez « no new coal ». D'ici la COP 26, il est temps de dire « no new unconventional oil and gas ».

Prévoyez-vous de publier une politique de sortie des pétrole et gaz non-conventionnels ? Plus précisément :

- ***Vous engagez-vous à ce que cette politique couvre les entreprises « expansionnistes » qui investissent dans les pétrole et gaz non conventionnels?***
- ***Ainsi, vous engagez vous à conditionner vos nouveaux investissements et couvertures d'assurance à l'arrêt par vos clients du développement de nouveaux projets dans l'exploration, l'exploitation, le transport, le stockage, la transformation de pétrole et gaz de schiste, de gaz naturel liquéfié (GNL), des sables bitumineux, les forages en Arctique, ou en eaux très profondes ?***
- ***Vous engagez-vous à adopter un calendrier de retrait précis de ces secteurs, garantissant une sortie totale d'ici 2030 ?***

Réponse du Conseil d'Administration aux questions 1 et 2

Vos deux premières questions nous interpellent sur les projets d'expansion de pétrole et gaz et le pétrole non conventionnel.

Depuis plusieurs années, nous nous sommes engagés à sortir progressivement du charbon, tant du point de vue de l'investissement que de l'assurance.

Or la plupart des scénarios climatiques prévoient une place, certes en régression, pour le pétrole et le gaz, mais pas pour le charbon. Le charbon est beaucoup plus intensif en carbone et il existe des alternatives claires pour produire de l'énergie. Nos économies dépendent encore largement du pétrole, notamment pour le transport, et le gaz - lorsqu'il est utilisé dans des centrales à gaz extrêmement efficaces - est parfois qualifié d'énergie de « transition », bien qu'il s'agisse d'une énergie fossile.

Cependant AXA a agi dans le secteur Pétrole et Gaz en mettant fin aux investissements et à la souscription pour les sables bitumineux (producteurs et pipelines associés) ainsi que le forage pétrolier en zone Arctique, deux formes relativement controversées et intensives en carbone dans le domaine du pétrole non conventionnel.

Par ailleurs, nous cherchons à avancer collectivement sur l'enjeu de la transition énergétique :

- o Dans le cadre de notre soutien à la Net-Zero Asset Owner Alliance, nous nous sommes engagés sur un objectif de « neutralité climatique » à long terme de nos investissements et avons également dévoilé un objectif intermédiaire de réduire de 20 % l'empreinte carbone de nos investissements entre 2019 et 2025.
- o Nous travaillons, avec certains pairs, au lancement d'une « Net Zero Insurance Alliance », que nous présiderons.

C'est dans le contexte collectif de ces deux alliances que nous approfondirons l'analyse du secteur Pétrole et Gaz, et sa contribution à l'atteinte ou non des objectifs de l'Accord de Paris.

Question 3

Adopter une définition plus adaptée de la zone Arctique

AXA a adopté une politique sur l'Arctique. Cependant, votre définition de l'Arctique ne correspond pas à des règles internationales ou géométrologiques précises, et ne couvre qu'un nombre très limité de projets : 172 sur les 408 recensés dans la zone Arctique telle que définie par l'Arctic Monitoring and Assessment Programme (AMAP). L'AMAP est un des groupes de travail du Conseil de l'Arctique et a défini les frontières de l'Arctique à partir de paramètres liés à l'océanographie mais également liés à la banquise et au permafrost. Elle couvre une zone plus large, dont la zone de glaces marginales qui abrite des écosystèmes précieux et très fragiles.

Etant donné l'engagement de la Fondation AXA pour préserver l'Arctique, et la volonté d'AXA de faire de la biodiversité une priorité, il conviendrait que le groupe adopte, dans un souci de cohérence, une autre définition pour s'assurer qu'AXA ne soutient pas de projets menaçant les écosystèmes de la zone.

Vous engagez-vous à adopter la définition du Arctic Monitoring and Assessment Programme du Conseil de l'Arctique ?

Réponse du Conseil d'Administration

Notre politique de restriction assurantielle sur l'exploration pétrolière en zone arctique définit celle-ci comme toute zone marine au nord du 70 ° de latitude nord. Cette zone s'étend au refuge national de la faune arctique en Alaska, mais exclut les mers de Norvège et de Barents. Il nous est apparu que cette limite excluait la plupart des projets controversés sans toutefois englober des activités se situant hors zone de banquise, qui est notre préoccupation première. Cependant nous analyserons la définition que vous suggérez, celle-ci n'ayant pas été portée à notre connaissance en 2018, lorsque nous avons développé cette politique.

Question 4

Voter contre la stratégie climat(icide) de Total

Chris Hohn, fondateur du hedge fund TCI et de la fondation ClIFF, à l'origine du « Say On Climate », a récemment déclaré publiquement : ***"It's obvious that shareholders should vote against Shell's and Total's proposed transition plans and against directors. It's important that the world calls out those investors that don't do so, both through shame and removing business from them [...] Without near-term targets, we're not going to get anywhere, we'll have vague commitments that don't do anything. Targets and a plan to back them up are fundamental to the change we need. [...] It's absolute greenwashing and hypocrisy to say we're supporting all this great stuff on climate and then support plans that don't lead to any reductions."***

Chris Hohn s'adresse aux actionnaires de la major pétrolière et gazière Total dont vous faites partie. Le 18 mai 2021, vous serez amené à participer à un vote consultatif pour ou contre la stratégie climat de l'entreprise, sur le principe du « Say on Climate ». Vous pouvez saluer ce choix de consultation par Total mais ce vote consultatif ne doit pas avoir pour but de reconnaître que Total fait des progrès, même s'ils sont insuffisants, mais bien d'évaluer la crédibilité de la stratégie climat du groupe à l'aune des impératifs climatiques.

Or en l'état, la stratégie « climat » de Total n'est ni crédible ni compatible avec l'objectif de stabiliser le réchauffement climatique à 1,5°C qui exige de réduire rapidement le recours au pétrole et au gaz :

- Total n'a pas prévu de réduire sa capacité de production d'énergies fossiles, mais au contraire d'augmenter de 30% sa production de gaz d'ici tout en maintenant ou diminuant très faiblement celle de pétrole. En 2019, Carbon Tracker Initiative calculait qu'il fallait que Total réduise sa production d'énergies fossiles d'au moins 35% d'ici 2040 et encore pour s'aligner avec le scénario « Beyond 2 Degrees » de l'Agence Internationale de l'Energie, scénario donc insuffisant pour tenir votre objectif en tant que membre de la Net Zero Asset-Owner Alliance.

- En consacrant encore 80% de ses dépenses d'investissement au pétrole et au gaz en 2030, Total échoue à aligner ses capex avec une trajectoire 1,5°C, une demande majeure du CA100+ dont vous faites partie. L'évaluation des performances climatiques des entreprises engagées à travers le CA100+, le Net Zéro benchmark, a conclu que 58% des capex pétrole et gaz de Total pourraient devenir des actifs échoués.
- Non seulement de nombreux projets de Total sont incompatibles avec le budget carbone disponible dans un scénario 1,5°C ou « well below 2°C » mais ils soulèvent aussi pour certains des risques très lourds pour la biodiversité, les droits humains et in fine les investisseurs et assureurs derrière Total : il en est ainsi du mégapipeline pétrolier EACOP, associé au projet d'ouverture de nouvelles réserves Tilenga dans la région des Grands Lacs ou cinq projets de forage dans la région Arctique.

Les engagements de Total se limitent en réalité à :

- Une baisse trop faible de l'intensité carbone de ses activités : entre -15 à -20% d'ici 2030 là où Carbone 4 estime qu'il faudrait réduire l'intensité carbone de 75% dans un scénario 2°C et de 90% dans un scénario 1.5°C
- Une baisse, d'ici 2030, de 40% de ses émissions de scope 1+2 qui ne représentent que 10% des émissions totales du groupe
- Un engagement non chiffré à ce que ses émissions de scope 3 soient plus faibles en 2030 qu'en 2015. L'absence d'objectif précis et les prévisions de développement dans les énergies fossiles indiquent qu'il ne pourrait s'agir que d'une baisse nette infinitésimale car Total mise sur un recours dès 2030 aux technologies industrielles et naturelles de capture et de stockage de CO2.

Total justifie ses projets avec des scénarios qui misent sur des hypothèses peu réalistes de capture et séquestration du carbone et de compensation carbone. Mais si Total entend y recourir pour atteindre ses objectifs de scope 1+2+3, il ne précise pas la part de celles-ci dans ses objectifs ni comment il entend les développer. Ce type de pari doublé à l'absence de transparence de la part de Total sur des indicateurs clés est source de risques supplémentaires pour les investisseurs et assureurs de la major.

L'année dernière, vous avez choisi de soutenir Total en votant contre la résolution climat soumise au vote par un groupe d'actionnaires pour pousser Total à changer de cap. Cette année, vous avez l'occasion de ne pas commettre cette même erreur. Encourager un « Say on Climate » annuel tout en votant contre la stratégie climat de Total est l'unique manière responsable d'encourager l'entreprise à réviser à la hausse ses objectifs climatiques. Total prévoyant 5 nouveaux projets en Arctique et étant présent dans d'autres secteurs pétroliers et gaziers non conventionnels, vous vous mettez également en condition de répondre favorablement à l'Appel de Bruno Le Maire. A l'inverse, un vote de soutien à la stratégie de Total illustrerait le manque de sincérité de votre engagement à aligner votre portefeuille d'investissement sur une trajectoire 1,5°C. Celui-ci apparaîtra comme un simple coup de communication et pourra être classé dans la catégorie du greenwashing.

Comptez-vous voter contre la stratégie « climat » de Total soumise au vote des actionnaires du groupe lors de l'Assemblée générale du 28 mai, et qui est incompatible avec une trajectoire de réchauffement de seulement 1,5°C ?

Réponse à la question 4

Nous ne souhaitons pas commenter le cas de Total en particulier, dont l'Assemblée Générale se déroule dans plusieurs semaines. Cependant, il nous paraît utile d'apporter des précisions concernant notre analyse du secteur Pétrole et Gaz et de la capacité de ses acteurs à accompagner la transition énergétique :

- Nous avons considérablement réduit nos investissements dans le secteur pétrolier dans son ensemble.
- Nous avons en particulier fortement restreint les investissements dans les entreprises qui ne parviennent pas à faire face à la transition dans les sous-secteurs *Upstream*, Services et *Downstream*, ainsi que dans la plupart des acteurs *Midstream*. Compte tenu de la nature peu diversifiée de leur activité principale, nous pensons que ces entreprises font partie de la chaîne de valeur pétrolière qui sera difficile à faire évoluer.

- Concernant les sociétés dites « *Integrated Oil* » (dont Total), nous adoptons une approche très sélective pour tout nouvel investissement : seules quelques sociétés restent éligibles à de nouveaux investissements, mais avec des limites de maturité de dette spécifiques. Nous sommes attentifs à leur stratégie de transition qui doit comporter une ambition claire à long terme soutenue par des objectifs intermédiaires crédibles, ainsi qu'une capacité financière suffisante pour alimenter d'importants investissements dans des activités à faible émission de carbone.
- Concernant le « *Say-on-Climat* » : nous sommes particulièrement attentifs à ce que les engagements climatiques (y compris les émissions indirectes dites « *Scope 3*») soient en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris, les capex soient cohérents à long terme avec les engagements internationaux de transition, et qu'un reporting régulier soit en place.

Question 5

Se désengager de Fortum étant donné ses pratiques de lobbying pro-charbon

Axa s'est engagé à sortir du charbon d'ici 2030 dans l'OCDE et d'ici 2040 dans le reste du monde et a fixé des seuils d'exclusion applicables dès maintenant pour les entreprises du secteur. Début 2021, vous avez pris la bonne décision de cesser d'assurer RWE parce qu'il ne prévoit pas de sortir du charbon dans l'OCDE d'ici 2030.

Mais il reste encore des zones d'ombre. Parmi les entreprises encore dans le portefeuille d'investissement d'AXA, se trouve Fortum, l'actionnaire majoritaire de l'entreprise Uniper encore très engagée dans le charbon. En 2020, Uniper s'est illustrée en démarrant une nouvelle centrale en Allemagne, Datteln IV, malgré le plan de sortie du charbon mis en place par le gouvernement. Tout récemment, Uniper attaquait les Pays Bas devant les tribunaux néerlandais ainsi qu'au tribunal de règlements des différends entre investisseurs et Etats afin de s'opposer à leur décision de sortir du charbon d'ici 2030. A tout point de vue, la politique de Fortum/Uniper est incompatible avec la [politique de sortie du charbon](#) adoptée par AXA fin 2019[5]. Au-delà des critères stricts d'exclusion, vous vous y engagez à « encourager les entreprises à développer et publier un plan de sortie ou de fermeture pour leurs infrastructures charbon d'ici 2021, dans la mesure du possible. Une analyse au cas par cas des entreprises permettra d'informer les futures décisions d'investissement ».

Vous êtes bien au fait de cette incompatibilité : nous avons salué début 2020 une lettre de plusieurs investisseurs, dont AXA, au CA de Fortum. Cette lettre critiquait la mise en service d'une nouvelle centrale à charbon (Datteln IV) et appelait l'entreprise à cesser les pratiques de lobbying qui contredisent l'accord de Paris et à s'engager à sortir du charbon.

Or l'absence d'avancée en direction de l'adoption d'un plan de sortie du charbon et l'engagement de poursuites récentes contre les Pays-Bas soulignent bien que Fortum/Uniper n'ont pas écouté vos demandes et ont décidé, au contraire, de bloquer les efforts étatiques en vue d'une sortie du charbon dans les temps impartis pour limiter le réchauffement à 1,5°C.

Vous nous avez montré à plusieurs reprises que vous êtes prêts à arrêter de fournir des services aux entreprises qui alimentent la crise du charbon.

Etant donné que Fortum/Uniper ne prévoit pas de sortir du charbon d'ici 2030 et qu'au contraire, elle intensifie ses pratiques scandaleuses pour ralentir la sortie du charbon en Europe, comptez-vous vous désengager de Fortum d'ici fin 2021 ?

Réponse du Conseil d'Administration

Notre politique charbon n'intègre pas les activités de lobbying et autres développements parfois multi-factoriels, mais est basée sur 4 seuils chiffrés et objectifs (nous excluons, en tant qu'investisseur et assureur, les entreprises qui dépassent l'un des seuils suivants : 30 % de chiffre d'affaires lié au charbon, 30 % de mix énergétique lié au charbon, 300MW de nouvelle capacité charbon, 20MT de charbon produit / an, 10GW de capacité charbon installée (investissements uniquement)), ainsi qu'une perspective de sortie totale en 2030 (UE / OCDE) et 2040 (reste du monde).

Nous utilisons la base de données « Global Coal Exit List », qui est publique, pour vérifier ces seuils. Nous nous autorisons une certaine flexibilité pour les cas très proches de nos seuils et dont la trajectoire est encourageante.

Aussi la société RWE est-elle exclue en 2021, non pas en raison de son absence d'engagement de sortie du charbon en 2030 mais parce qu'elle produit trois fois plus de charbon que ne le permet notre seuil maximum de 20MT de charbon / an.

Uniper ne franchit aucun de nos seuils, et Fortum ne franchit que très légèrement l'un de nos seuils ; aussi ces deux entreprises ne sont pas exclues à ce jour. Naturellement, si ces deux entreprises sont encore actives dans le charbon – ne serait-ce que de quelques pourcents – d'ici 2030, nous serons amenés à les exclure. Mais nous ne prendrons pas une telle décision avant l'échéance, car c'est tout le but de notre politique : annoncer un engagement chiffré et prévisible dans le temps pour encourager les entreprises à faire évoluer leurs activités.

Question 6

Adopter une politique d'exclusion sur la déforestation liée au soja importée

Si la déforestation tropicale était un pays, ce serait le troisième plus grand émetteur de gaz à effet de serre au monde, juste après la Chine et les États-Unis. Malheureusement, malgré leurs engagements climatiques, les institutions financières comme AXA sont particulièrement absentes sur le sujet.

Pire, elles se rendent complices en laissant faire la déforestation liée aux cultures du soja en Amérique du sud pour nourrir le bétail en Europe et en Amérique du Nord. C'est notamment le cas au Cerrado : face à l'explosion de la demande en soja, c'est aujourd'hui l'un des écosystèmes les plus menacés de la planète. 50 % de sa superficie initiale a déjà été détruite. Sa disparition serait un désastre pour le climat et la biodiversité alors qu'il stocke l'équivalent de 13,7 milliards de tonnes de dioxyde de carbone (CO2) et abrite 5% de la biodiversité mondiale.

La destruction du Cerrado n'est pas une fatalité, à condition d'imposer l'adoption et de la mise en place de mesures "zéro déforestation" par les négociants tels que ADM, Bunge, Cargill et Louis Dreyfus, qui, à eux seuls, sont responsables de 56% de l'exportation de soja au niveau international. En 2020, 4 investisseurs français détenaient la quasi-totalité des actions et obligations investies par des acteurs financiers français dans ces 4 entreprises. AXA en fait partie.

Fin 2019, AXA s'engageait à faire de la biodiversité une priorité via son plan Act4Nature. Il était notamment question d'affiner les listes d'exclusion pour limiter l'impact des investissements d'AXA sur la déforestation. Fin 2020, interpellée sur le sujet, Axa répondait aux associations que la lutte contre la déforestation était une priorité. Pourtant à ce jour, Axa n'a pris aucun engagement concret pour lutter contre la déforestation liée au soja importé - comme par exemple, suspendre tous services financiers aux négociants qui n'auraient pas révisé les contrats qui les lient aux producteurs de soja pour stipuler explicitement que tout soja issu de terres déboisées ou converties à partir d'écosystèmes naturels après le 1er janvier 2020 ne sera plus accepté et intégré dans les chaînes d'approvisionnement.

Pendant ce temps, le Cerrado continue de brûler. Il est urgent que AXA revoie sa copie : avez-vous prévu d'annoncer une politique d'exclusion pour les entreprises liée au négoce mondial du soja qui ne s'engagent pas sur un objectif zéro déforestation ?

Réponse à la question 6

La perte de biodiversité perturbe le fonctionnement des écosystèmes (océans, forêts...), ce qui met à mal leur capacité à générer ce que l'on appelle des « services écosystémiques », tels la production de denrées agricoles et autres matières premières naturelles. Ceci menace donc à la fois la société et les entreprises qui en dépendent, ainsi que les investisseurs et les assureurs qui s'appuient sur une économie en bonne santé. C'est pourquoi AXA considère le défi de la biodiversité comme une extension naturelle de ses efforts en matière de lutte contre le changement climatique, qui aggrave la destruction des écosystèmes.

Ainsi nous avons lancé diverses initiatives depuis 2018, dont un fonds d'investissement à impact dédié au climat et à la biodiversité, une coalition pour la protection des océans et un partenariat d'envergure avec le WWF. Nous avons également signé certains engagements clés tels Act4Nature, Business4Nature, Finance for Biodiversity. Nous avons aussi publié une série de recommandations au G7 dont la création de la TNFD, une « Taskforce » pour la biodiversité sur le modèle de la TCFD au sein de laquelle nous jouons un rôle très actif. Enfin, nous nous sommes engagés à soutenir un organisme pendant 3 ans pour développer un modèle d'analyse d'impact.

Nous avons mis en place une politique anti-déforestation dès 2013, liée à la production d'huile de palme. Nous avons démarré une analyse des autres moteurs de déforestation, dont le soja. Ce travail est en cours. Dès sa finalisation, notre nouvelle politique sera publiée sur notre site axa.com.

IV. Questions écrites de Julien Czajka :

1. Notre Groupe a posé des premiers jalons en matière de développement de services au-delà de l'assurance, en particulier la télémédecine et dans certains pays comme le Mexique et l'Egypte une intégration verticale dans le domaine de la santé à travers un réseau propre ou en partenariat de cliniques. Ces premiers développements me paraissent d'importance quant au futur des offres produits du Groupe et de l'avantage compétitif du Groupe, aussi, vous serait-il possible de nous indiquer quel est, à votre sens, le premier bilan de ces développements ? A partir de ces premiers jalons, quelle est, compte tenu de ce bilan, l'ambition de déploiement dans le domaine de la télémédecine et de l'intégration verticale ? Par ailleurs, en connexion avec l'assurance dommage, sur quelles innovations d'intégration de services est ce que le Groupe travaille parallèlement à ces innovations sur la santé ?

Réponse du Conseil d'Administration :

Notre stratégie vise à renforcer la place d'AXA dans la santé en développant des solutions innovantes et en déployant des services qui vont au-delà de l'assurance. Par exemple, AXA a ouvert au cours des deux dernières années 15 centres de soins en Colombie, au Mexique et en Egypte, accessibles à plus de 500 000 clients. En Europe, 7 millions de clients bénéficient de notre service de téléconsultations développé par AXA Partners.

A l'horizon de notre prochain plan et au-delà, notre ambition est de devenir un partenaire de référence dans l'orchestration des parcours de soin de nos clients autour d'écosystèmes de services fournis par AXA ou par des tiers, couvrant notamment la prévention, la télémédecine, l'orientation, l'accès aux traitements et aux médicaments quand la réglementation locale le permet ainsi que les remboursements. In fine, notre ambition est de disposer d'écosystèmes ouverts (au-delà de nos clients d'assurance) couvrant le plus largement possible les parcours de soins.

Le lancement avec Microsoft d'une plateforme numérique de soins en Europe illustre notre volonté d'asseoir notre expertise et renforcer notre ambition, au-delà des pays émergents. Notre objectif est de simplifier le parcours de santé des utilisateurs en leur donnant accès à un écosystème de services intégrés. Ils pourront notamment bénéficier d'un outil d'autodiagnostic, d'une interface de téléconsultation, d'un outil de prise de rendez-vous ou encore de la livraison de médicaments à domicile. Les premiers résultats du programme pilote de cette plateforme, déployé en Allemagne et en Italie depuis plusieurs mois, sont très encourageants avec 2680 utilisateurs uniques en moyenne par jour. Le service sera déployé d'ici 2022 au Royaume-Uni, en Belgique, en Espagne et en Suisse, puis pourra être étendu à d'autres pays.

En parallèle, nous souhaitons étendre nos activités dans les pays où les assureurs privés jouent un rôle majeur dans les systèmes de santé. Nous poursuivons notre développement en Colombie, au Mexique et Egypte et prévoyons le lancement d'un projet pilote au Nigéria. Nous sommes également engagés dans la voie de l'intégration verticale en Italie et en Espagne, où nous enrichissons nos propositions à travers l'acquisition de centres de prévention et de cliniques.

En assurance dommages, nous vous confirmons que le groupe travaille avec la même philosophie de création et/ou d'orchestration d'écosystèmes dédiés à certaines branches de risques ou industries afin de donner à nos clients accès à des services de prévention ou de remédiation en faisant notamment appel aux nouvelles technologies (Internet des objets et imagerie spatiale).

2. *Le Groupe a identifié dans son exercice de positionnement stratégique un groupe de pays dit « high potential », qui sont présentés comme les futurs moteurs de croissance du groupe et sur lesquels le Groupe a pour certains déjà des positions de marché importantes. Serait-il possible de faire un point sur les résultats et sur la stratégie du Groupe dans les pays « high potential » ? Quels sont les principaux axes de développements sur ces pays (croissance organique / externe) ?*

Réponse du Conseil d'Administration :

Au cours de notre dernier plan Ambition 2020, le segment high potential (Mexique, Brésil, Philippines, Indonésie, Thaïlande et Chine) a dans l'ensemble contribué positivement au développement du Groupe malgré une volatilité inhérente aux marchés en développement, liée notamment à l'évolution fréquente et rapide de la réglementation, une intensité concurrentielle très forte et, pour ce qui concerne 2020, un impact significatif de la crise sanitaire. Le Groupe bénéficie dans ce segment de positions fortes (#3 au Mexique en assurance dommages, #4 et #5 en assurance vie respectivement aux Philippines et en Indonésie), en ligne avec notre stratégie de concentration sur nos segments prioritaires et sur les entités où nous avons une taille et une part de marché suffisantes pour contribuer positivement au développement futur du Groupe.

Nous avons l'ambition de continuer le développement de ces entités et leur participation à la croissance du groupe, principalement de manière organique notamment en santé (par l'intermédiaire d'Emma, une plateforme d'orchestration de services de santé), ainsi qu'en Asie du Sud-Est avec la poursuite du développement de réseaux de distribution propriétaires en complément de nos partenariats bancaires.

3. *Le Groupe communique dans le cadre de son plan stratégique 2023 de manière centrale sur ses segments cibles, assurance dommage des entreprises, santé et prévoyance, qui représentent 64% de l'activité en 2020. Est-ce que le Groupe est susceptible, à l'image de l'arbitrage XL Group / AXA Equitable, de procéder à de nouvelles opérations d'acquisition / cession afin d'accélérer le recentrage du Groupe sur les risques techniques et renforcer ainsi plus rapidement le poids des segments cibles dans le Groupe ? De manière parallèle, suite aux annonces réalisées sur l'exercice 2020, où en est le Groupe dans sa stratégie de sortie des pays non stratégiques ? Le Groupe envisage-t-il de nouvelles cessions sur l'exercice ?*

Réponse du Conseil d'Administration :

La stratégie d'AXA consiste à se concentrer sur nos segments prioritaires et sur les entités où nous avons une taille et une part de marché suffisantes. AXA est aujourd'hui bien positionné, à la fois dans ses marchés et dans son mix d'activités : le Groupe est un leader en Europe et le premier spécialiste mondial du risque entreprises, et dispose de relais de croissance en Asie et dans la gestion d'actifs notamment sur les investissements alternatifs. Notre priorité pour les années à venir est de consolider cette structure, tout en poursuivant la simplification du Groupe, afin d'en tirer tout le potentiel, en lien avec la mise en œuvre de notre plan stratégique Driving Progress 2023.